NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/396
18 juillet 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Quarante-quatrième session
Point 63 f) de l'ordre du jour provisoire*

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Informations objectives sur les questions militaires

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

		Pages
I.	INTRODUCTION	2
II.	REPONSES RECUES DE GOUVERNEMENTS	3
	Finlande	3
	France (au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne)	3
	Hongrie	5
	République démocratique allemande	7
	République socialiste soviétique de Biélorussie	11
	Tchécoslovaquie	14
	Union des Républiques socialistes soviétiques	16

* A/44/50/Rev.1.

89-17753 3703S (F)

/...

19p.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

I. INTRODUCTION

1. Le 7 décembre 1988, l'Assemblée générale a adopté la résolution 43/75 G, intitulée "Informations objectives sur les questions militaires", dont les paragraphes pertinents se lisent comme suit :

"L'Assemblée générale,

...

3. Recommande aux Etats et aux organisations mondiales, régionales et sous-régionales qui se sont déjà déclarés acquis au principe de mesures de confiance pratiques et concrètes, de caractère militaire, aux niveaux mondial, régional ou sous-régional, de redoubler d'efforts en vue d'adopter des mesures de cette nature;

4. Recommande également à tous les Etats, en particulier aux Etats dotés d'armes nucléaires et aux autres Etats militairement importants, d'appliquer le système international d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires, afin qu'il soit possible d'établir une comparaison réaliste des budgets militaires, d'être objectivement informé des potentiels militaires et de les évaluer avec objectivité, comme de contribuer au processus de désarmement;

5. Invite tous les Etats Membres à communiquer au Secrétaire général avant le 30 avril 1989 les mesures qu'ils auront adoptées à cette fin, pour qu'elles soient portées à la connaissance de l'Assemblée générale lors de sa quarante-quatrième session;

6. Invite également tous les Etats Membres à communiquer au Secrétaire général, pour que la Commission du désarmement les examine à sa session de 1990, leurs idées sur les moyens de renforcer encore la tendance naissante à plus de franchise en matière militaire, notamment pour ce qui est de fournir des informations objectives sur les questions militaires;

7. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-quatrième session la question intitulée 'Informations objectives sur les questions militaires'."

2. Conformément aux paragraphes 5 et 6 de cette résolution, le Secrétaire général a, dans une note verbale datée du 3 février 1989, invité tous les Etats Membres à l'informer des mesures qu'ils avaient adoptées en application de la résolution susmentionnée et à lui faire part de leurs vues sur la question. A ce jour, il a reçu des réponses des pays suivants : Finlande, France (au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne), Hongrie, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques. Ces réponses figurent dans la section II ci-dessous. Les autres réponses seront publiées en tant qu'additifs au présent rapport.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

II. REPONSES RECUES DE GOUVERNEMENTS

FINLANDE

[Original : anglais]
[26 avril 1989]

1. Le Gouvernement finlandais se félicite des efforts visant à développer la franchise en matière militaire car celle-ci contribue à renforcer la confiance et la sécurité dans les relations internationales. C'est pourquoi, d'après la Finlande, il faudrait, dans la mesure du possible, accroître la circulation d'informations objectives en matière militaire.

2. A cet égard, la Finlande appuie pleinement les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, notamment en participant annuellement au système international d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires. En Finlande, les dépenses militaires sont publiées sous forme détaillée dans le cadre du budget de l'Etat. Au cours des deux dernières années, la Finlande a également publié un résumé de ses projets d'activité et de financement en matière de défense. On y trouve un résumé du programme du Ministère de la défense, de l'état-major des forces de défense et des instituts de recherche dépendant du Ministère de la défense.

3. La Finlande estime que les deux séries de négociations sur la sécurité militaire qui se sont tenues à l'occasion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe offrent un nouveau cadre important pour oeuvrer à accroître la franchise et à améliorer la communication d'informations objectives en matière militaire. La Finlande se félicite de ces deux séries de négociations et continuera à participer activement aux pourparlers sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité en Europe et aux réunions d'information prévues dans le cadre des négociations sur les forces armées classiques en Europe.

FRANCE

(Au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne)

1. Les 12 Etats membres de la Communauté européenne demeurant convaincus qu'une meilleure circulation de l'information sur les potentiels militaires contribuerait à atténuer la tension internationale et à instaurer la confiance entre les Etats aux niveaux mondial, régional et sous-régional. Assurer cette circulation de l'information est une condition préalable importante pour la conclusion d'accords vérifiables sur le contrôle des armements et le désarmement. La nécessité d'une meilleure circulation d'informations objectives sur les potentiels militaires est mise en relief dans la résolution 43/75 G de l'Assemblée générale, dont les Douze sont coauteurs. Ceux-ci fournissent d'ailleurs systématiquement des informations détaillées, objectives et d'accès général sur ces questions.

2. Dans la résolution, l'Assemblée recommande clairement à tous les Etats d'appliquer le système international d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires établi par la résolution 35/142 B de l'Assemblée générale. Cette matrice fournit un cadre universel permettant à des Etats dotés de systèmes

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

social et économique différents de fournir des informations sur leurs dépenses militaires sous une forme comparable et non préjudiciable. C'est là un premier pas important sur la voie d'une plus grande franchise et d'une plus grande transparence dans le domaine militaire. Un nombre croissant d'Etats ont fourni des rapports annuels sur les dépenses militaires en utilisant le système d'établissement de rapports normalisés. Les Douze, qui communiquent régulièrement au Secrétaire général les renseignements requis par le questionnaire, continuent à regretter que tous les Etats n'aient pas présenté ces rapports; ils demandent donc à tous les Etats de le faire et de s'efforcer au maximum d'accroître la franchise et la transparence dans les affaires militaires.

3. Les Douze souhaitent réaffirmer une fois de plus toute l'importance qu'ils attachent à voir le plus grand nombre possible d'Etats, à quelque région qu'ils appartiennent et quel que soit leur système budgétaire ou comptable, appliquer le système d'établissement de rapports normalisés.

4. Ils sont encouragés à ce propos par la façon dont le document de Stockholm sur des mesures propres à instaurer la confiance et la sécurité et le désarmement en Europe a été appliqué depuis qu'il est entré en vigueur en janvier 1987. Tous les Etats participants ont pris au sérieux les obligations qu'ils ont contractées : des calendriers annuels d'activités militaires ont été échangés comme prévu, les détails de ces activités communiqués et des arrangements pris, le cas échéant, pour qu'ils soient observés. Les accords auxquels on est parvenu à Stockholm ont représenté un pas important dans la voie d'une transparence militaire plus grande et de l'élimination des barrières de méfiance entre les Etats.

5. Les Douze estiment que les négociations actuelles de Vienne sur des mesures propres à instaurer la confiance devraient avoir pour objectif de développer les résultats qu'ont déjà produits les modalités de notification et d'observation et de renforcer encore les dispositions d'inspection par mise en demeure. Les Douze espèrent qu'il sera également possible de s'entendre sur des arrangements concernant l'échange d'informations sur la taille, la composition, l'emplacement et l'équipement des forces armées des Etats participants, en particulier l'échange d'informations sur les principaux programmes de déploiement d'armes classiques. Les Douze se réjouissent également à la perspective du séminaire qui doit être organisé pour échanger des vues sur la politique et la doctrine militaires. Ces mesures contribueraient beaucoup à faire progresser la franchise et la prévisibilité en matière d'activités militaires en Europe et ajouteraient une nouvelle dimension au processus d'instauration de la confiance entamé à Stockholm.

6. Les 12 Etats membres de la Communauté européenne comptent bien voir les travaux sur la question progresser lors de la session de 1990 de la Commission du désarmement de l'ONU. Ils espèrent bien que ces travaux seront productifs et ils sont prêts à y participer activement.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

HONGRIE

[Original : anglais]
[30 avril 1989]

1. Le Gouvernement de la République populaire hongroise continue à attacher une importance de premier plan à la communication d'informations objectives dans le domaine militaire ainsi qu'au rôle que joue cette communication pour ce qui est de favoriser la confiance et le désarmement. C'est dans cet esprit que la Hongrie a voté l'an dernier en faveur de la résolution 43/75 G de l'Assemblée générale et qu'elle saisit à nouveau l'occasion d'exprimer ses vues sur la question.

2. S'il est vrai que le danger de conflit militaire s'est réduit grâce à la détente politique, conséquence d'une évolution positive des relations internationales, on ne peut encore parler d'une détente comparable dans le domaine militaire. Néanmoins, les événements des dernières années, l'annonce de mesures unilatérales de désarmement par les Etats parties au Traité de Varsovie, le succès de la Conférence de Paris sur les armes chimiques, la conclusion de la réunion de suivi de Vienne et l'ouverture consécutive de nouvelles négociations sur les forces armées classiques et les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité en Europe, permettent d'espérer l'instauration dans un avenir prévisible d'une atmosphère plus détendue dans le domaine militaire.

3. C'est un paradoxe étrange de notre époque qu'au moment où se produit la révolution informatique, les échanges et la communication d'informations dans le domaine international restent à l'écart de cette révolution, ce qui est particulièrement vrai de l'information en matière militaire. L'une des raisons de cet état de fait est que, bien que l'interdépendance ou la dépendance réciproque de pays dotés de systèmes sociaux différents soit une réalité objective, les relations entre Etats sont depuis quelques décennies enfermées dans le carcan de considérations idéologiques. Pour mettre un terme à cette situation malsaine, il faut entre autres que l'on considère la franchise en matière militaire comme une norme naturelle et immanente des relations entre Etats ainsi que comme le moyen et le fondement d'un processus de désarmement réel et vérifiable. Cet espoir se nourrit du fait qu'actuellement aucun Etat ne conteste le rôle indispensable que joue la communication multilatérale d'informations objectives en matière militaire en ce qui concerne le renforcement de la confiance et de la sécurité ou la vérification du respect des accords de désarmement.

4. La publication par les Etats parties au Traité de Varsovie de données sur leurs forces armées est une manifestation de la nouvelle pensée politique. Cette mesure a été prise dans l'intention de faire la preuve, par la présentation de l'ensemble des forces militaires en Europe, de leur volonté d'accroître la franchise en matière militaire et de renforcer la confiance.

5. Le Gouvernement hongrois cherche à promouvoir la cause de la franchise dans le domaine militaire comme en témoigne le fait que son représentant, dans la déclaration qu'il a faite en novembre dernier devant la Commission politique de l'Assemblée du Traité de l'Atlantique Nord, s'est prononcé en faveur de la publication de données sur les armements et les forces armées, les budgets

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

militaires et les principaux éléments de la structure interne et du fonctionnement des deux systèmes d'alliance. C'est dans cet esprit que la Hongrie est en train de prendre des mesures visant à adopter le système international d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires créé par l'Organisation des Nations Unies et à publier les principales données concernant son budget de la défense.

6. A l'automne dernier, les manoeuvres militaires des forces alliées qui se sont déroulées sur le territoire hongrois en présence de nombreux observateurs militaires étrangers, conformément à l'Accord de Stockholm, ont largement contribué à la franchise en matière militaire et à l'instauration de la confiance, objectif de cet accord. La présence d'experts militaires étrangers ouvre des possibilités de communication. De même, l'utilité de cette mesure et la nécessité de rencontres plus fréquentes ont été exprimées l'été dernier lors de la Table ronde de Budapest, où des diplomates de haut niveau, des représentants des forces armées et des scientifiques de renom ont échangé des vues en matière de désarmement classique. Ces manifestations de la diplomatie militaire peuvent également contribuer à l'élimination graduelle de l'atmosphère de méfiance.

7. Le Gouvernement hongrois, qui a fait l'année dernière une déclaration selon laquelle son pays ne possédait pas d'armes chimiques, accorde la priorité à l'interdiction complète de ce type d'armes et à la destruction de leurs stocks, sous contrôle international. C'est pourquoi ses représentants ont pris une part active à la rédaction du projet de convention présenté à ce sujet à la Conférence de Genève sur le désarmement. Dans le cadre de cette action, la Hongrie a aussi organisé une "inspection nationale à titre expérimental" pour étudier les problèmes de vérification. La publication de l'expérience acquise, jointe à d'autres expériences "d'inspection nationale à titre expérimental", peut jouer un rôle important dans l'instauration de la confiance et contribuer ainsi à hâter la réalisation d'un accord global sur les armes chimiques.

8. La franchise en matière militaire et les mesures propres à renforcer la confiance sont également stimulées par le fait que la Hongrie s'est déclarée prête à accueillir des observateurs étrangers pour qu'ils inspectent la réduction unilatérale des forces armées hongroises et le retrait partiel des troupes soviétiques.

9. Le Gouvernement hongrois ne considère pas que ces mesures doivent clore ce processus; il estime au contraire que les Etats doivent entreprendre de nouveaux efforts, sur le plan national aussi bien qu'international, pour élargir l'éventail des mesures de franchise dans le domaine militaire.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

[Original : anglais]
[25 mai 1989]

1. Le Gouvernement de la République démocratique allemande est favorable à l'accroissement de la franchise en matière militaire. La franchise doit être considérée comme une règle naturelle et indispensable des relations entre Etats et comme la base d'un processus de désarmement réel et vérifiable. C'est un moyen important de réduire la méfiance et la crainte de l'agression, de renforcer la confiance mutuelle et de promouvoir le processus de désarmement. C'est pourquoi la République démocratique allemande considère qu'il importe que les mesures prises dans des domaines militaires précis pour instaurer la confiance soient étendues, sur une base de réciprocité, à toutes les activités militaires qui concernent directement la sécurité de chaque Etat ou des coalitions d'Etats.

2. S'agissant des négociations sur la restructuration et la réduction des forces armées et des armements jusqu'à des niveaux raisonnablement suffisants pour assurer la défense, la transparence et une meilleure information en matière militaire sont des facteurs importants pour l'instauration de la confiance, la prévisibilité et la vérification des accords conclus et, par conséquent, pour le renforcement de la stabilité et de la sécurité dans un cadre bilatéral, régional et mondial.

3. Conjointement avec les autres Etats parties au Traité de Varsovie, la RDA a pris dans ces domaines essentiels plusieurs initiatives importantes dont l'Organisation des Nations Unies a été pleinement informée.

4. La RDA attache une importance particulière au renforcement de la stabilité en Europe et, dans ce contexte, à la réduction des forces armées et des armements.

5. La déclaration du Comité des ministres de la défense des Etats parties au Traité de Varsovie "sur la puissance relative des forces armées et des armements de l'Organisation du Traité de Varsovie et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en Europe et dans les eaux adjacentes", publiée en janvier, est une preuve évidente de l'intérêt que portent ces Etats à la franchise et à la communication d'informations objectives en matière militaire. Ce document offre une étude réaliste des potentiels militaires des deux alliances en Europe. Près de 500 données relatives à 26 catégories de forces et d'armements mettent en évidence la puissance globale des deux alliances et celle de chacune de leurs composantes nationales. Cette comparaison complexe et détaillée illustre la corrélation actuelle des forces telle qu'elle s'est établie au fil des ans. Elle indique que, si l'on considère toutes les catégories de forces armées et d'armements, il y a une quasi-parité militaire entre l'Organisation du Traité de Varsovie et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en Europe. Ainsi les Etats parties au Traité de Varsovie ont montré une fois de plus qu'ils étaient prêts à procéder en commun à une analyse sérieuse de l'état des deux alliances en matière de sécurité.

6. La divulgation d'informations détaillées sur la corrélation des forces a été motivée par le désir, reflété dans les principes de base de la doctrine militaire commune des Etats parties au Traité de Varsovie annoncée à Berlin en 1987, de tout faire pour faciliter, sur une base réaliste, l'amorce du désarmement classique.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

7. Comme l'URSS et les autres Etats socialistes, la RDA a décidé au début de l'année de procéder à une réduction unilatérale de ses forces armées, de ses armements et de ses dépenses militaires. En conséquence, l'armée populaire nationale de la RDA sera réduite de 10 000 hommes à la fin de 1990, c'est-à-dire de 6 % de sa puissance totale. Parallèlement, les dépenses consacrées à la défense nationale diminueront de 10 %, six régiments blindés et une escadrille aérienne seront dissouts tandis que 600 chars et 50 avions de combat seront mis hors service. Les chars seront soit reconvertis à usage économique, c'est-à-dire utilisés dans les mines de lignite à ciel ouvert, dans les forêts ou pour le transport, soit seront mis au rebut.

8. Cette démarche unilatérale de la RDA montre qu'elle est consciente de la responsabilité spéciale qui est la sienne sur la ligne névralgique de contact entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'Organisation du Traité de Varsovie. Elle tient également compte de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, où les Etats sont convenus de continuer à évaluer leurs besoins sur le plan politique et en matière de sécurité, ainsi que le niveau de leurs dépenses militaires, compte tenu de la nécessité de maintenir ces dépenses au niveau le plus bas possible.

9. Les mesures de réduction entreprises par la RDA sont une application de la doctrine militaire commune des Etats parties au Traité de Varsovie et sont conçues de manière à rendre encore plus patent le caractère défensif de l'armée nationale populaire et de rendre pleinement justice au principe d'une défense suffisante et raisonnable. C'est ainsi que les unités d'infanterie motorisée ne seront plus dotées de régiments blindés. Ainsi les forces armées de la RDA auront à l'avenir moins de chars et d'avions de combat, mais disposeront de plus de moyens antichars et anti-aériens.

10. L'Union soviétique retirera du territoire de la RDA quatre divisions blindées, une brigade d'avions de combat, cinq régiments d'instruction et 11 bataillons formant corps. Cette mesure concerne également 24 lanceurs de missiles tactiques.

11. Mais des mesures radicales visant à réduire le face-à-face militaire, à instaurer la confiance et à renforcer la sécurité ne sont possibles que si la réduction des forces et des armements répond au principe de réciprocité. Ce qui est nécessaire, c'est une contribution importante de l'OTAN : accroître les dépenses militaires et élaborer des plans visant à entamer une nouvelle spirale de la course aux armements, notamment en mettant au point et en déployant de nouveaux missiles nucléaires dans le voisinage immédiat de la RDA est rendre un mauvais service à la sécurité européenne.

12. C'est sur les négociations qui viennent de s'ouvrir au sujet des armes classiques et de nouvelles mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité en Europe que se fondent aujourd'hui les espoirs de parvenir à des résultats plus concrets en matière de désarmement. Le concept de négociation proposé par les Etats parties au Traité de Varsovie part de la nécessité de mettre fin aux déséquilibres existant de part et d'autre et de procéder à des réductions importantes des forces et des armements en Europe pour parvenir à un niveau nettement inférieur aux plafonds qui seront atteints après correction des

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

déséquilibres. L'objectif recherché est que les alliances militaires ne disposent plus que des moyens nécessaires à leur propre défense et ne soient plus en mesure de mener une attaque surprise ou de lancer des opérations offensives d'envergure.

13. En ce qui concerne de nouvelles mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité, on pourrait compléter efficacement le document de Stockholm en y incluant les activités indépendantes des forces aériennes et navales et en restreignant les activités militaires en Europe (qu'il s'agisse de leur envergure, de leur nombre, de leur nature ou de leur étendue). Des propositions à cet effet ont été présentées à Vienne par la RDA en coopération avec la Bulgarie, la Hongrie et la Tchécoslovaquie au début du mois de mars de cette année lors des négociations sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité parmi les Etats membres de la CSCE.

14. En fin de compte, la RDA cherche à encourager les échanges d'informations et les mesures de vérification qui sont à la base de la confiance, de la prévisibilité et du suivi du respect des obligations contractées.

15. La RDA attache une importance particulière à la zone centre-européenne et se prononce fermement pour la création en Europe centrale de zones dénucléarisées et exemptes d'armes chimiques et d'une réduction des armements classiques susceptibles d'être utilisés pour des opérations offensives, ce qui réduirait le danger d'affrontement militaire et conférerait une plus grande stabilité à toute l'Europe.

16. La République démocratique allemande s'acquitte pleinement de ses obligations quant à l'application des mesures propres à renforcer la confiance ou la vérification. En 1988, elle a accueilli 117 observateurs provenant de 23 Etats participant à la CSCE pour assister à trois manoeuvres et, de son côté, elle a envoyé 30 observateurs pour assister à 15 manoeuvres militaires. En outre, la RDA a accepté en 1988 d'accueillir sur son territoire deux inspections à la demande de la République fédérale d'Allemagne et des Etats-Unis d'Amérique en application des dispositions pertinentes du document de Stockholm. Les deux inspections ont confirmé le respect des obligations contractées.

17. En 1988, en application du document de Stockholm, la RDA a présenté dans les délais présents à tous les Etats participant à la CSCE son calendrier annuel des manoeuvres militaires soumises à notification qui devaient avoir lieu en 1989.

18. La mise en application du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à portée plus courte a été accélérée par le retrait du territoire de la RDA, avant la date prévue, des missiles soviétiques à portée plus courte. Conformément aux obligations qui lui incombent aux termes du Traité, la RDA a veillé à ce que les Etats-Unis puissent procéder sur son territoire à huit inspections qui se sont déroulées sans encombre.

19. La franchise, l'instauration de la confiance et la vérification sont des éléments très importants pour parvenir à l'interdiction des armes chimiques, des armements spatiaux et des essais nucléaires. C'est dans le pleine conscience de la chose que la RDA participe aux activités correspondantes de la Conférence de Genève sur le désarmement.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

20. A l'heure actuelle, une importance particulière s'attache aux mesures propres à instaurer la confiance, visant à faciliter les négociations sur l'interdiction des armes chimiques. La RDA est l'un des quelque 50 Etats qui ont déclaré ne pas posséder d'armes chimiques. Cesser la production de ces armes et commencer à les détruire aurait un effet très positif sur l'atmosphère de ces négociations. La RDA félicite l'Union soviétique de son action dans ce domaine. En revanche, la mise au point d'un nouveau type d'armes chimiques, l'arme binaire, compromet la perspective d'une interdiction rapide de ce moyen de destruction massive et en encourage la prolifération.

21. La RDA est favorable à un échange de données pouvant servir à l'élaboration d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques et a présenté en septembre 1988 les donnees pour son pays. En octobre 1988, une inspection nationale à titre expérimental a été réalisée dans l'usine de produits pharmaceutiques Arzneimittelwerk Dresden pour tester les dispositions adoptées à ce jour à Genève en matière de vérification. La RDA se déclare également prête à subir une inspection internationale à titre expérimental.

22. La RDA estime qu'en fin de compte ces mesures peuvent faire avancer les négociations et que la convention qui en sortira tiendra mieux compte des nécessités pratiques et pourra être promptement appliquée.

23. En ce qui concerne l'interdiction des essais nucléaires, la RDA se félicite des mesures prises par l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique pour améliorer les échanges d'informations en la matière. Elle a souscrit à la résolution 42/38 C par laquelle l'Assemblée générale a prié les Etats de communiquer des renseignements sur les explosions nucléaires. Cependant, ces mesures ne doivent pas être une fin en soi, mais doivent plutôt préparer la voie à la suppression complète et rapide des essais nucléaires. La Conférence de Genève sur le désarmement pourrait y contribuer notablement en mettant au point pour commencer un système global de vérification.

24. De même en ce qui concerne la prévention de la course aux armements dans l'espace, les progrès dans ce domaine seraient favorisés par une franchise plus grande en matière spatiale et par la mise en place d'un système international d'inspections.

25. D'une manière générale, il convient d'accorder une plus grande attention aux aspects qualitatifs de la course aux armements. C'est pourquoi, conformément à la résolution 43/77 A de l'Assemblée générale, la RDA considère qu'il est de la plus grande importance que les Etats et l'Organisation des Nations Unies évaluent les incidences sur la sécurité internationale des progrès scientifiques et techniques. Ceci devrait conduire à des mesures préventives permettant de s'assurer que la science et la technique, au lieu de servir la course aux armements, soient mises au service du désarmement et du développement économique et social.

26. La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement a recommandé la franchise en matière de dépenses militaires et préconisé la réduction de ces dépenses. Une grande importance s'attache à cet

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

égard aux mesures prises dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour la présentation des budgets militaires et l'adoption de principes en régissant la réduction.

27. A la récente session du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie qui s'est tenue à Berlin, la RDA, de même que les autres participants, a recommandé qu'on poursuive les efforts visant à élaborer des critères pour la comparaison des budgets militaires, en utilisant pour ce faire le système international d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires adopté par l'ONU.

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE

[Original : russe]
[10 mai 1989]

1. La République socialiste soviétique de Biélorussie est convaincue que dans le monde tel qu'il est aujourd'hui, la sécurité doit être de plus en plus assurée par des moyens pacifiques. L'accumulation des armes doit dans cette optique faire place au renforcement de la confiance qui contribue à la sécurité et permet de réduire le face-à-face militaire. La confiance doit de plus en plus conduire à la franchise et à la transparence mutuelles en matière militaire ainsi qu'à la réduction des forces armées et des armements.

2. Les mesures propres à renforcer la confiance entraîneront une meilleure prévisibilité en matière militaire, la diminution du hiatus entre les menaces supposées et la situation réelle pour ce qui est de la relation entre les potentiels militaires et créeront la base objective nécessaire à la prise de mesures radicales visant à limiter les armements et à les réduire jusqu'à ce qu'ils atteignent le niveau raisonnablement suffisant pour assurer la défense. La franchise doit également contribuer à la détermination objective de ce niveau et à sa vérification.

3. L'instauration d'une atmosphère de détente dans les relations internationales en général et en matière de désarmement en particulier permet et exige qu'on fasse de la franchise en matière militaire une norme universellement reconnue applicable à tous les éléments des potentiels militaires sans exception.

4. A l'heure actuelle, il faut veiller à ce que la franchise passe du domaine de l'intention à celui de la pratique. L'Union des Républiques socialistes soviétiques et les autres Etats de la communauté socialiste prennent à cette fin des mesures importantes. Malheureusement, plusieurs de leurs propositions, notamment celle concernant la communication d'informations sur les armes chimiques et classiques, n'ont toujours pas suscité d'écho auprès de ceux à qui elles étaient adressées. Néanmoins, l'URSS et ses alliés ont pris, après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 43/75 G, de nouvelles mesures importantes propres à accroître la franchise.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

5. Ainsi, dans la déclaration faite en janvier 1989 par le Comité des ministres de la défense des Etats parties au Traité de Varsovie ont été divulguées pour la première fois des données détaillées sur les potentiels militaires des Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie. Il serait utile de procéder, sur une base régulière et à titre de réciprocité, à la présentation de données de cet ordre.

6. L'analyse globale du rapport réel des forces de l'Organisation du Traité de Varsovie et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a servi de base aux propositions de grande envergure faites par les Etats parties au Traité de Varsovie lors des pourparlers de Vienne sur la réduction par étapes des forces armées et des armements en Europe. Ces réductions doivent aboutir à des structures militaires purement défensives sur le continent.

7. Il convient en outre de prendre des mesures plus poussées pour renforcer la confiance et la sécurité : cela permettrait d'aboutir également à des accords sur le renforcement de la franchise et de la prévisibilité en matière militaire, sur les échanges d'informations et sur la vérification.

8. Dans le contexte européen, ces mesures pourraient s'étendre non seulement aux échanges réguliers de données sur les forces aériennes et sur leurs activités, y compris les forces stationnées dans des bases périphériques, mais également aux échanges d'informations sur la structure et le contenu des budgets militaires; elles pourraient concerner le gel des forces armées et l'arrêt de la création de nouvelles bases militaires sur des territoires étrangers; la mise en place dans des lieux convenus de postes d'observateurs dans les zones concernées par les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité; l'organisation entre les pays intéressés de moyens de transmission spéciaux; l'amélioration des conditions d'inspection et l'extension des activités des observateurs; l'utilisation de moyens techniques de contrôle de pointe; la création d'un centre pour la diminution du danger de guerre et la réduction de la possibilité d'une attaque surprise en Europe; le développement des contacts entre personnalités politiques et militaires, notamment des rencontres de ministres de la défense et de chefs d'état-major des alliances militaires, afin d'examiner les questions venues à maturité.

9. L'importante réduction unilatérale des forces armées et des armements entreprise par l'URSS, visant à ramener les forces armées à un niveau purement défensif, sera réalisée dans une atmosphère de franchise avec la participation de représentants étrangers. Le retrait envisagé d'une partie des troupes soviétiques et du matériel militaire qui se trouvent sur le territoire de la RDA, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie et de la Mongolie se déroulera dans les mêmes conditions.

10. En matière de franchise, un grand pas a été franchi durant la visite qu'a faite en Grande-Bretagne en avril dernier le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'URSS et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, M. S. Gorbatchev. Pour la première fois, l'URSS a divulgué des renseignements sur les effectifs et la composition de ses forces armées.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

11. D'autres mesures sont envisagées pour étendre la franchise à d'autres catégories d'armements. L'URSS a proposé des échanges multilatéraux de données afin d'accélérer l'élaboration d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques et invite des représentants étrangers à visiter plusieurs installations importantes dans ce domaine.

12. L'adoption de procédures convenues pour la présentation des informations prévues par la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction est un élément important pour favoriser la franchise. La RSS de Biélorussie participe à la communication d'informations de cet ordre.

13. L'Union soviétique a déclaré qu'elle publierait dans un proche avenir des informations sur son budget de la défense. Afin de renforcer la transparence dans le domaine militaire, les Etats parties au Traité du Pacte de Varsovie ont recommandé, lors de la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue en avril 1989 à Berlin, de poursuivre les efforts en vue d'élaborer des critères pour la comparaison des budgets militaires, utilisant le système international d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires adopté par l'ONU.

14. Les efforts individuels des Etats ainsi que les activités bilatérales et régionales contribuent certes à instaurer la franchise et les échanges d'informations objectives en matière militaire mais l'ONU est de son côté appelée à jouer un rôle important en oeuvrant à développer la franchise, laquelle favorise la confiance entre Etats, élément nécessaire pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce serait conforme à la tendance consistant à attribuer un rôle croissant à l'ONU en matière de désarmement. Un champ d'action bien défini se dessine déjà à cet égard. En particulier, la préparation et la diffusion par le Secrétaire général et par des groupes constitués au niveau national de l'évaluation de l'incidence sur la sécurité internationale des progrès scientifiques et techniques susceptibles d'être utilisés à des fins militaires, conformément à la résolution 43/77 A de l'Assemblée générale, contribueront à renforcer la transparence dans ce domaine important.

15. Conformément à la résolution 43/75 I, on a entrepris l'étude des moyens permettant de favoriser la transparence des transferts internationaux d'armes. L'ouverture d'un registre international des transferts d'armes pourrait jouer à cet égard un grand rôle. La RSS de Biélorussie recommande la création d'un registre de cet ordre.

16. Une des puissances nucléaires, l'URSS, notifie déjà au Secrétaire général de l'ONU ses essais nucléaires, conformément aux résolutions 41/59 N et 42/38 C de l'Assemblée générale. On ne peut que regretter que les autres puissances nucléaires n'aient pas encore adopté cette mesure de franchise.

17. La pratique consistant à informer l'ONU des négociations que les Etats mènent hors du cadre de l'Organisation est en train de s'étendre.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

18. On accroîtrait beaucoup la franchise en matière militaire en créant, sous les auspices de l'ONU, un organe chargé d'assurer le contrôle international large et effectif du désarmement et à prévenir la possibilité de conflits militaires. La RSS de Biélorussie exprime l'espoir que l'étude prévue conformément à la résolution 43/81 B de l'Assemblée générale contribuera à un progrès dans cette direction.

19. Il est certain qu'on contribuerait de façon fondamentale au renforcement de la stabilité, de la prévisibilité et de l'instauration de la franchise en créant, à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU, un centre multilatéral pour la diminution du danger nucléaire.

20. La RSS de Biélorussie estime qu'on pourrait aussi renforcer et développer le rôle de l'ONU par une approche plus systématique du problème de la franchise en matière militaire; l'Organisation pourrait, par exemple, mettre au point des critères et des paramètres objectifs en matière d'instauration de la franchise pour contribuer au processus d'un désarmement réel. Telle pourrait être la tâche confiée à la Commission du désarmement lors de sa session de 1990.

TCHECOSLOVAQUIE

[Original : anglais]
[20 avril 1989]

1. Consciente que les dépenses militaires ne cessent de s'accroître dans le monde et favorisent la course aux armements tout en constituant un immense fardeau financier pour les pays du monde entier, freinant ainsi leur développement économique et social, la République socialiste tchécoslovaque est un actif partisan de la réduction des dépenses militaires. En 1973, son gouvernement a appuyé avec fermeté la proposition de l'Union soviétique visant à réduire de 10 % les budgets militaires des membres permanents du Conseil de sécurité et d'utiliser notamment les ressources ainsi dégagées pour aider les pays en développement.

2. Les initiatives de la Tchécoslovaquie dans ce domaine ont trouvé leur écho dans les appels que les Etats parties au Traité de Varsovie ont adressés de 1983 à 1988 aux Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et notamment dans la proposition visant à déclarer, sur une base de réciprocité, un moratoire d'un à deux ans sur l'accroissement des budgets militaires des deux alliances.

3. Dans la phase actuelle de l'histoire, où tout le monde est conscient du caractère irrationnel d'une guerre mondiale qui ne pourrait en aucun cas être un moyen de règlement des conflits, la Tchécoslovaquie, en coopération avec les autres Etats socialistes, accorde la plus grande attention à la réduction réelle des budgets militaires. Parallèlement à l'évolution dynamique des relations internationales, de la science et des techniques, une nouvelle pensée politique se manifeste tant dans le domaine de la limitation et de l'élimination des armes de destruction massive, que dans le cadre des pourparlers de Vienne sur le désarmement classique et sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité en Europe. Lors de ces pourparlers, les ministres des affaires étrangères ont, pour la plupart, déclaré qu'il fallait à leur avis éliminer les potentiels et les

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

structures militaires à caractère offensif et instaurer la confiance dans le domaine militaire à un nouveau niveau qualitatif. La Tchécoslovaquie se félicite de la détente qui se manifeste en matière militaire et y prend une part active, la stabilité et la paix en Europe constituant également pour cet Etat un gage accru de sa sécurité.

4. La récente déclaration du Comité des ministres de la défense des Etats parties au Traité de Varsovie intitulée "Puissance relative des forces armées et des armements de l'Organisation du Traité de Varsovie et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en Europe et dans les eaux adjacentes" constitue une contribution importante de ces Etats au renforcement de la franchise dans l'étude des problèmes d'équilibre stratégique militaire, ce qui permettra d'évaluer l'équilibre réel des forces et l'impact des décisions portant sur la réduction des dépenses militaires.

5. La sincérité des Etats parties au Traité de Varsovie trouve sa parfaite illustration dans l'adoption en 1988 et 1989 de mesures tendant à la réduction unilatérale de leurs forces armées, de leurs armements et de leurs dépenses militaires. La Tchécoslovaquie s'est activement associée à ces initiatives : la décision du Conseil national de défense intitulée "Réduction des effectifs et des armements et modifications de la structure de l'Armée populaire tchécoslovaque", publiée le 28 janvier 1989, a rencontré l'approbation générale et a été favorablement reçue dans les milieux internationaux. Les réductions qui en découlent s'élèveront à 12 000 hommes dans les unités de combat, 850 chars, 165 transports de troupes blindés et de 51 avions de combat. Quelque 20 000 hommes de troupes sont actuellement affectés à des unités de génie militaire. Les dépenses militaires de la Tchécoslovaquie seront réduites de 15 %, ce qui n'est pas, pour ce pays, une quantité négligeable. D'autres mesures sont également prises pour accentuer l'aspect défensif des forces armées tchécoslovaques.

6. Les mesures exposées ci-dessus s'inscrivent dans le cadre des initiatives prises par la Tchécoslovaquie en matière de politique étrangère, qui ont été exposées l'année dernière par Milos Jakes, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste tchécoslovaque. Sa composante militaire constitue une condition essentielle à l'établissement et au renforcement de la confiance mutuelle et de relations de bon voisinage entre Etats voisins, membres de l'Organisation du Traité de Varsovie d'une part et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord d'autre part. La Tchécoslovaquie prend des mesures pour que soient progressivement appliquées ces initiatives, qui incluent l'établissement d'une zone de confiance, de coopération et de bon voisinage sur la ligne de contact entre les Etats des deux alliances, en accord avec les propositions formulées par Mikhail Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet Suprême de l'URSS devant l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session, le 7 décembre 1988.

7. La Tchécoslovaquie estime que l'objectivité de l'information en matière militaire est une question complexe, de la plus grande importance et qui est venue à maturité. La méthode utilisée par le système international d'établissement de rapports normalisés pour les dépenses militaires appliquée depuis 1980 par l'ONU est en principe acceptable po la Tchécoslovaquie.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

8. Le Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie a confirmé, dans le communiqué final de sa dernière session qui s'est tenue à Berlin les 11 et 12 avril 1989, que les participants avaient recommandé, pour une meilleure information en matière militaire, de poursuivre les efforts visant à instituer des critères pour la comparaison des budgets militaires en utilisant le système international d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires, adopté par l'ONU.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

[Original : russe]
[6 avril 1989]

1. L'Union soviétique estime que l'instauration d'une plus grande confiance en matière militaire est un facteur décisif de renforcement de la sécurité générale qui prend une importance accrue dans la phase de désarmement réel qui s'amorce actuellement. L'élimination de la manie superflue du secret permettra d'accroître la prévisibilité dans les affaires internationales, de réduire et finalement de supprimer les risques de malentendus concernant les activités et les intentions des Etats, ce qui aboutira à renforcer la confiance mutuelle. Dans la mesure où elle permet de dresser un tableau réel du rapport des forces, la transparence s'appliquant aux potentiels militaires crée les conditions nécessaires à la mise au point de mesures vitales en matière de limitation et de réduction des armements et rend plus plausible l'application du principe du niveau d'armement raisonnablement suffisant pour assurer la défense.

2. Concevant de la sorte le rôle d'informations objectives en matière militaire, l'Union soviétique considère qu'il faut en arriver à ce que la franchise à cet égard devienne une norme de la vie internationale et s'applique à tous les éléments des potentiels militaires des Etats, sans exception, conformément à la résolution 43/75 C de l'Assemblée générale. L'Union soviétique est de son côté pleinement disposée à participer à la réalisation de cet objectif.

3. A l'heure actuelle, l'URSS s'emploie à établir une base juridique solide à la politique de transparence qui est la sienne en matière intérieure et extérieure. Des processus constitutionnels sont en train de se mettre en place dans le pays pour la conception d'une stratégie en matière de politique étrangère et la prise de décisions à cet égard. Ces procédures démocratiques visant à choisir la voie la meilleure sont mises en place par le Soviet suprême de l'URSS conformément à la volonté populaire qui s'est exprimée d'une manière tout aussi démocratique dans une atmosphère de transparence totale.

4. De même, des questions telles que celles du budget militaire, de l'envoi de troupes à l'étranger et de la modernisation des conceptions militaires feront l'objet d'un examen conformément aux normes juridiques prévues par la Constitution.

5. L'Union soviétique se propose de contribuer également à développer la franchise au niveau international afin de favoriser un examen concret et sérieux des aspects pratiques de ces questions, ce qui permettra de renforcer encore le processus de désarmement. Un certain nombre de mesures nouvelles récemment prises par l'Union soviétique visent cet objectif.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

6. Dans la déclaration du Comité des ministres de la défense des Etats parties au Traité de Varsovie, publiée en janvier 1989, on a divulgué officiellement pour la première fois des informations détaillées sur les potentiels militaires de chacun des Etats concernés et notamment les potentiels militaires de l'URSS en Europe; on y propose une analyse globale de la corrélation réelle des forces armées et des armements de l'Organisation du Traité de Varsovie et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sur le continent européen et dans les eaux adjacentes.

7. L'Union soviétique pense que les vérités objectives doivent être exprimées sous forme visible, ce qui explique son attitude concernant le problème des asymétries et des déséquilibres. La connaissance de la situation réelle est un préalable important pour le succès des pourparlers sur les armements classiques en Europe. Il faut cependant éviter d'entrer dans des discussions stériles sur les chiffres, l'évaluation du rapport des forces pouvant se faire selon des méthodes différentes. Les négociations doivent s'attacher avant tout à réorganiser les structures militaires en Europe en vue de leur donner un caractère purement défensif.

8. S'inspirant de cette démarche, l'URSS et ses alliés ont présenté à Vienne des propositions visant à réduire en trois étapes les forces armées en Europe jusqu'au niveau strictement nécessaire pour assurer la défense. La première étape viserait à éliminer les asymétries et les déséquilibres en matière de forces armées et d'armements de base. Les Etats participant à la négociation réduiraient d'une manière égale leurs forces armées et leurs armements classiques jusqu'à un niveau commun qui serait de 10 à 15 % inférieur aux niveaux les plus bas constatés pour l'Organisation du Traité de Varsovie et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Il faudrait en même temps définir chacune des catégories d'armements, en y incluant la liste des dispositifs concrets qui les caractérisent et établir des règles de calcul pour les échanges normalisés de données. Ces données pourraient être indiquées par chaque Etat participant sans en exclure les données concernant les troupes stationnées sur le territoire de tout autre Etat concerné dans la zone d'application de l'accord. Une fois ces données transmises, on pourrait également procéder à une vérification générale ou par sondage.

9. L'URSS et ses alliés recommandent que, pour déterminer des mesures nouvelles propres à renforcer la confiance et la sécurité, on parvienne à des accords visant aussi à renforcer la franchise et la prévisibilité dans le domaine militaire, les échanges d'informations, le contrôle et la vérification. Les mesures suivantes pourraient être mises à l'étude :

1) Echanges réguliers (au minimum sur une base annuelle) d'informations, notamment sur les effectifs, la structure et le stationnement des forces terrestres, maritimes et aériennes jusqu'au niveau de la brigade, du régiment ou de formations équivalentes (escadrille pour les forces aériennes et groupe tactique pour les forces navales).

2) La communication volontaire d'autres informations sur la composition des forces armées et les activités militaires, non prévues dans les mesures adoptées pour renforcer la confiance et la sécurité.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

3) Evaluation et comparaison périodiques dans diverses instances (conférences, colloques et séminaires) des aspects politiques, militaires et techniques des doctrines militaires ainsi que d'autres questions de politique militaire des Etats participants et de leurs alliances militaro-politiques.

4) Accroissement et amélioration du système des visites réciproques de représentants militaires en missions individuelles ou collectives, échanges de personnels militaires et notamment de représentants militaires et diplomatiques des Etats participants.

5) Organisation sur une base régulière (ou à la demande de tout Etat participant) de consultations bilatérales et multilatérales touchant à des problèmes qui se posent dans la perspective des négociations sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité.

6) Utilisation de techniques de pointe permettant un contrôle automatique (télédétection et systèmes d'enregistrement automatique) afin de vérifier le respect des mesures prises pour renforcer la confiance et la sécurité.

7) Création d'un centre pour réduire le danger de guerre et la possibilité d'une attaque surprise en Europe, qui pourrait avoir un rôle de consultation et d'information.

8) Organisation d'un système spécial de transmissions permettant de clarifier réciproquement les situations considérées comme ambiguës ou dangereuses par une des parties.

10. L'URSS a communiqué des renseignements détaillés sur la réduction unilatérale de ses forces armées et sur la réaffectation à des tâches uniquement défensives des troupes soviétiques stationnées sur le territoire de ses alliés en Europe. Le calendrier d'évacuation des troupes et du matériel militaires soviétiques sera communiqué à l'opinion publique internationale dès qu'il aura été mis au point avec la RDA, la Tchécoslovaquie et la Hongrie. Ces mesures unilatérales portent également sur le budget militaire et la production d'armements et de matériels militaires qui connaîtront respectivement une réduction de 14,2 % et de 19,5 %.

11. La réduction des troupes et des armements soviétiques se produira dans une atmosphère de transparence et de franchise, qui suppose la participation de personnalités étrangères et notamment de représentants des médias au déroulement des opérations.

12. Les informations concernant le potentiel défensif soviétique s'étendront dans un avenir proche aux forces armées et aux armements situés en Extrême-Orient. La prochaine réduction de 75 % des troupes soviétiques basées en Mongolie et la suppression du groupement aérien soviétique qui y est stationné s'effectueront également dans la plus grande transparence. Il a été déjà déclaré que, par accord entre les Gouvernements soviétique et mongol, l'Union soviétique retirera en 1989 et 1990 trois divisions à effectifs complets, comprenant deux divisions blindées, deux divisions aériennes et plusieurs autres unités. Entre mai et août 1989, on évacuera une division blindée et quelques autres unités dont des groupes aériens.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

13. S'agissant des négociations sur l'interdiction des armes chimiques, l'Union soviétique propose que l'on procède à des échanges de données pour accélérer la mise au point de la convention pertinente. L'URSS est prête, sur une base de stricte réciprocité, à procéder avec une franchise sans précédent, en renonçant à la pratique du secret qui est un héritage du passé. La position de l'URSS a été exposée par E. A. Chevardnadze, Ministre des affaires étrangères de l'URSS, lors de la Conférence de Paris sur l'interdiction des armes chimiques (janvier 1989).

14. La visite des installations qui seront visées par la future convention donnera aux participants aux négociations l'occasion d'être mieux informés. L'URSS a l'intention d'inviter les participants à la négociation à visiter l'usine de fabrication de précurseurs de base de Dzerjinsk pour y procéder à une inspection internationale à titre expérimental et une installation de destruction des armements chimiques dans le district de Tchapaevsk; elle se propose d'organiser un séminaire pour procéder à des échanges d'expériences sur la destruction des armes chimiques.

15. Reconnaissant le rôle important que joue l'ONU en contribuant au règlement du problème de la réduction des budgets militaires, l'URSS entreprendra, en temps opportun, lorsque seront mis en place les conditions permettant des comparaisons réalistes des dépenses militaires, d'utiliser, pour présenter ses propres dépenses militaires, le système d'établissement de rapports normalisés adopté par l'ONU. L'URSS confirme qu'elle est prête à participer aux travaux que mène à l'heure actuelle l'Organisation pour étudier systématiquement les problèmes de formulation, de communication des données et de comparaison des budgets militaires.

16. L'URSS est également prête à participer à un dialogue international constructif pour favoriser une plus grande transparence des transferts d'armes. L'Union soviétique, on le sait, a appuyé la résolution 43/75 I de l'Assemblée générale intitulée "Transferts internationaux d'armes", qui prévoit notamment que le Secrétaire général procède, avec l'assistance d'experts gouvernementaux, à une étude sur les moyens de favoriser la transparence des transferts internationaux d'armes, sous les auspices de l'ONU, en estimant que cette mesure pourrait être un premier pas dans la voie d'un accord sur la limitation et la suppression de ces transferts.

17. L'URSS, qui estime que l'ONU a un rôle extrêmement important à jouer dans le domaine du désarmement, pense que l'Organisation doit également apporter une contribution marquante au renforcement de la franchise en matière militaire. C'est dans cet esprit que l'URSS continuera à coopérer à l'étude multilatérale de cette question, notamment lors de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale et de la session de 1990 de la Commission du désarmement.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library